

Foire Bio 2023

Règlement intérieur Informations



Dimanche <u>15 octobre</u> 2023 Place du Général De Gaulle à Gourdon

La Foire Bio est un événement organisé par Bio 46 avec le soutien organisationnel des salariés et bénévoles de l'association et le soutien financier du département et de la Région Occitanie, mais la réussite de cette foire dépend de l'engagement de tous.

QUI PEUT EXPOSER?

La Foire Bio est réservée aux **producteurs lotois de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion**, aux adhérents des mentions Nature et Progrès, Les simples et Demeter. Artisans, associations et producteurs des autres départements sont les bienvenus mais doivent être minoritaires et ne sont pas prioritaires.

1 – LIEU et HORAIRES

La Foire Bio se déroulera **Place du Général De Gaulle à Gourdon le dimanche 15 octobre et sera ouverte au public de 10h à 18h**. Les stands seront tous en extérieur. Concernant l'organisation liée à l'installation, des informations complémentaires vous seront transmises début décembre.

3 - STANDS

- Vous vous engagerez à ce que votre stand soit prêt pour 10h et à ne pas plier votre stand avant 18h passé.
- Il vous appartiendra d'amener tout le matériel nécessaire. Le courant électrique sera disponible sur demande. Nous ne disposerons pas de matériel d'affichage.
- Vous devrez participer à la dynamique et décorer votre stand au couleur de noël
- Vous devrez laisser votre espace propre pendant la foire et à votre départ
- Vous devrez avoir souscrit une assurance responsabilité civile, vols et risques alimentaires pour la durée du marché.
- Bio 46 décline toutes responsabilités en cas de vols, dommages et détériorations de tous types.

4 - PRODUITS

- Les produits alimentaires exposés seront tous <u>certifiés</u> en AB ou en conversion vers l'AB.
- Vous devrez prévoir la qualité et la quantité pour toute la durée du marché
- Vous devrez afficher votre certificat de conformité à l'AB et vos prix sur votre stand.
- Les produits alimentaires et transformés devront respecter les règles d'hygiène (DSV).
- Vins : les millésimes antérieurs à l'année de conversion ne seront pas acceptés. Nous nous chargeons de la déclaration de dégustation à la Mairie de Gourdon.

5 - PROMOTION et DEROULEMENT DE l'EVENEMENT

- Vous vous engagerez à participer à la promotion et/ou à l'organisation de la foire.
- Le repas du midi restera à votre charge.

6 – INSCRIPTION, ADMISSION et ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

La participation à la Foire Bio est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Bio 46 selon le statut du demandeur, les produits exposés et l'équilibre des produits proposés. L'attribution de stand sera faite par les salariés de Bio 46 et le bénévole coordinateur.

La demande d'inscription sera prise en compte à condition d'être OBLIGATOIREMENT accompagnée des pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- La participation financière par chèque. Le chèque sera encaissé après la foire de Noël.
- Le certificat de contrôle de la mention biologique
- La photocopie de l'assurance de responsabilités civile en cours de validité
- Pour les artisans ou commerçants la photocopie de l'extrait K-bis

7 - DESISTEMENT et ANNULATION

- En cas d'annulation, si vous n'avez pas averti 10 jours avant le marché, les frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.
- Bio 46 se réserve le droit d'annuler la foire sans justification et à tout moment.
- Vous ne pourrez en aucun cas prétendre, demander ou obtenir des dommages et intérêts.



Foire bio 2023 Formulaire d'inscription à retourner impérativement avant le 1er septembre 2023

Nom – Prénom :			
Société :			
Adresse :			
Code postal : Commune :			
Téléphone portable : Mail :			
Longueur du stand (m):			
Puissance électrique nécessaire pour quelle utilisation :			
Produits et mode de production : (pour chaque produit, préciser C1, C2, C3	ou AB)		
Produits proposés pour la restauration :			
Statut	Tarif		Tarif réduits
adhérents de Bio 46	40 €	nt	36 €
producteurs non adhérents	80€	Réduction de 10 % bour toute inscription avant le 1e' Juillet 2023	
producteurs des départements voisins adhérents du réseau FNAB	50 €	10 % ion ava	45 €
artisans de bouche adhérents	40 €	de de	36 €
artisans de bouche non adhérents	100€	on scr	90 €
artisans d'art et stand marchand	80€	ctic te ir	72 €
associations avec stand marchand (dont 50% minimum du linéaire est consacré à de	15 €	Réduction de ir toute inscripti le 1eº Juillet 20	14 €
l'information)		Ré Mr.	14 €
associations avec stand non marchand	0 €	_ bc	0 €
Participation supplémentaire de soutien	Libre		Libre
A titre d'information, le tarif des stands de la Foire Bio de Toulouse est à 45 € pour les adhére Bio de Montpellier, 2 m de stand sont à 40 € + 15 € par mètre supplémentaire. Je joints à mon bulletin d'inscription : Un chèque à l'ordre de Bio 46 de :	R, N&P,	€	érents et pour la Foir
 □ Pour les adhérents à une association du réseau FNAB hors Bio 46 : une pre □ Je m'engage à participer à la promotion et/ou à l'organisation de la foire 	uve d'adhésio	on	
Seuls les dossiers complets seront examinés par les membres du CA.			
Fait àle			